



Succession / lègue / testament

Par **lou18**, le **18/06/2009** à **08:51**

Bonjour,

Monsieur LAMDA a deux ou trois enfants.

Tout le monde s'étant brouillé dans la famille, Monsieur LAMDA peut-il lèguer par testament tout ce qu'il a sous forme d'une rente annuelle d'un montant déterminé ?

EX : Tout mes biens seront vendus et l'argent de cette vente sera déposée à la banque des dépôts et consignation.

Je lègue à mes enfants tout ce que j'ai sous forme d'une rente annuelle de X euros.

Cordialement.